

Sécurité : Chiffres 2022 de la délinquance en Charente

Dossier de presse
mardi 14 mars 2023



Martine Clavel,
Préfète de la Charente.

LE MOT DE LA PRÉFÈTE

En 2022, la lutte contre les stupéfiants et contre les violences aux personnes, notamment aux femmes, a constitué une priorité d'action en Charente, comme sur l'ensemble du territoire national. Une attention particulière a également été portée à la lutte contre les rodéos urbains.

Depuis ma prise de fonctions en août dernier, **j'ai pu me rendre compte du professionnalisme et de l'engagement de tous les agents concourant à la préservation de notre sécurité et à la protection de nos concitoyens**, mission première de l'État.

La présentation des chiffres 2022 de la délinquance est ainsi l'occasion **de saluer le travail des forces de sécurité intérieure, engagées tous les jours au service de tous, dans tous les territoires et au plus proche des citoyens**, mais également l'excellente synergie entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative que je représente.

Qu'il s'agisse des atteintes aux personnes ou aux biens, ou d'insécurité routière, **les chiffres de la délinquance dans le département sont, comme sur l'ensemble du territoire, en hausse en 2022.**

En 2023, nous poursuivons nos efforts dans tous ces domaines **par une présence renforcée des forces de l'ordre sur le terrain** : augmentation des patrouilles pédestres, intensification des actions de lutte contre les points de deal et renforcement des contrôles routiers.

Les actions de prévention seront aussi renforcées. La préfecture coordonne en ce moment même les travaux des services de l'État, des collectivités locales et des partenaires privés, notamment associatifs, pour l'élaboration d'une part, **du plan départemental de prévention de la délinquance** et d'autre part, de **la stratégie pluriannuelle en matière de sécurité routière** pour le département de la Charente (document général d'orientation pour la période 2023-2028).

Enfin, une meilleure coordination entre les services de l'État et les autres acteurs impliqués dans la lutte et la prévention de la délinquance est encouragée. À titre d'exemple, sur le terrain de la sécurité des mobilités, une convention de coordination entre l'opérateur de transport des communautés d'agglomération d'Angoulême et de Cognac (la STGA) et l'État a été signée ce jour.

C'est en effet grâce à la mobilisation de tous et en particulier des services de l'État que la sécurité de tous les Charentais pourra être garantie et améliorée.

LE MOT DE LA PROCUREUR

À l'heure de partager nos regards croisés sur la délinquance dans le département et les moyens mis en œuvre par chacun pour y répondre et la contenir, il m'apparaît utile, et sans doute aussi rassurant, d'affirmer la convergence de vues et d'état d'esprit de l'autorité judiciaire que je représente, avec l'autorité administrative, et ce tant dans les constats que dans les actions à mener.

Même s'il ne doit pas être question ici d'évacuer les difficultés rencontrées au cours des derniers mois et qu'il s'agira bien au contraire de continuer à les prendre en compte pour améliorer notre action et apporter encore davantage de sécurité et de justice à nos concitoyens, le bilan de l'activité des forces de sécurité en matière de police judiciaire et, plus largement, de la juridiction en matière pénale permet de poser **le constat qu'en 2022, en Charente, la lutte contre la délinquance et la criminalité a obtenu de bons résultats, en cohérence avec les enjeux identifiés et les objectifs fixés.**

Concrètement ? Il n'y a pas eu de changement de la politique pénale locale mais, par contre, il y a eu **une ligne de conduite ferme, réaffirmée et tenue par l'équipe du Parquet d'Angoulême**, qui se résume en deux mots d'ordre qui guident notre action quotidienne : **effectivité et réactivité.**

Effectivité de la réponse pénale, sous toutes ces formes et notamment sous celle des **mesures alternatives aux poursuites à fort contenu et réalisées à bref délai**, afin de se mettre en situation de répondre à l'augmentation des phénomènes de délinquance et d'y apporter des réponses variées, graduées mais toujours dissuasives.

Réactivité face à la délinquance et à la criminalité, particulièrement lorsqu'il s'agit d'atteintes aux personnes ou qu'elles touchent **des personnes vulnérables**, particulièrement aussi lorsque les auteurs des faits sont **des récidivistes ou des réitérants**. Réactivité qui se traduit notamment par encore davantage de procédures donnant lieu à des défèrements devant les magistrats ou les délégués du procureur.



Stéphanie Aouine,
Procureur de la République.

Cette ligne de conduite affirmée se traduit par une action judiciaire renforcée dans des domaines jugés prioritaires dans le département : violences intra-familiales, trafics de stupéfiants et délinquance routière.

Pourquoi ces domaines ciblés ? Parce que malheureusement les chiffres et les enquêtes diligentées sont là pour nous rappeler que **ces phénomènes de délinquance existent**, que parfois ils s'amplifient et surtout qu'ils créent continuellement **des dommages pour les victimes, pour la société et pour le « bien vivre ensemble ».**

Ces constats nous appellent à agir et à le faire ensemble. Nous y sommes parvenus en 2022, grâce à l'action volontaire des policiers et des gendarmes, des services de l'État, mais aussi de bon nombre d'acteurs locaux, mobilisés sur ces sujets et convaincus de l'utilité de coordonner les actions dans nos champs de compétences respectifs afin de trouver des solutions adaptées. **C'est avec ce même souci de proximité, de collaboration et d'efficacité que nous continuerons à exercer nos missions en 2023.**

Les forces de sécurité intérieure en Charente

(chiffres de juillet 2022)



La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) compte plus de 300 personnels répartis entre le service départemental du renseignement territorial (SDRT), un état-major et deux circonscriptions de sécurité publique à Angoulême (couvrant 9 communes du grand Angoulême) et Cognac (compétente également pour la commune de Chateaubernard). La zone de compétence de la DDSP 16 accueille un tiers de la population et 100% des quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte le département.

Le siège de la direction territoriale de la police judiciaire (DTPJ) situé à Limoges est composé de 68 fonctionnaires dont 38 personnels actifs. Engagé dans la lutte contre les formes organisées de la criminalité, les investigations complexes et la grande délinquance financière, la DTPJ est compétente sur les départements de la Charente, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.

Le groupement de gendarmerie départementale (GGD) compte 432 personnels et 224 réservistes. Il est constitué de trois compagnies (Angoulême, Cognac, Confolens) et d'un escadron départemental de sécurité routière (EDSR). Il couvre 353 communes représentant les deux tiers de la population.

Par ailleurs 21 communes du département disposent d'une police municipale (dont 18 disposant d'une convention de coordination avec les FSI).



La gendarmerie est implantée au cœur des territoires et adapte en permanence son organisation et ses modes d'action pour satisfaire au mieux les attentes et les besoins de la population charentaise en termes de tranquillité et de sécurité publiques.

Au-delà d'une action répressive qui demeure à un niveau élevé au quotidien, notamment en matière de lutte contre les comportements à risque sur les routes du département, comme en matière de recherche de trafiquants de produits stupéfiants, la prévention et les différents partenariats noués au plan local permettent d'avoir une approche globale sur des sujets qui méritent toute notre attention, au premier rang desquels figurent les violences faites aux femmes.

Se voulant toujours plus proche et plus accessible, la gendarmerie de la Charente a renforcé depuis 2022 sa présence de voie publique et privilégie les modes d'action et d'intervention qui favorisent la visibilité et le contact, que ce soit avec la population ou avec les élus des 353 communes charentaises dont la gendarmerie a la charge.

**Colonel Pierre-Henri Crémieux,
Commandant le groupement
de gendarmerie départementale.**

**« Se voulant
toujours
plus proche
et plus
accessible »**





« En 2023 plus que jamais, #ProtégerLePlusBeauDesMetiers ! »



24h/24 et 365 jours par an, les personnels de la Police nationale en Charente œuvrent à la sécurité de leurs concitoyens.

Pour s'en tenir aux priorités ministérielles et de politique pénale, la DDSP16 peut se targuer d'avoir, en 2022, fait face avec engagement à une activité délinquante en hausse, tout en progressant dans l'ensemble des priorités assignées :

- augmentation des patrouilles pédestres et actions de sécurisation des transports en commun ;
- prise en compte prioritaire des victimes de violences, particulièrement dans le contexte intra-familial ;
- lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine ;
- maintien d'une forte visibilité pour combattre les désordres qui affectent la tranquillité des habitants, particulièrement au sein du quartier de reconquête républicaine (QRR) d'Angoulême - Soyaux.

Ce bilan digne d'éloges nous oblige pour 2023, année qui connaîtra plusieurs évolutions bénéfiques : poursuite du développement des plaintes en ligne et sur rendez-vous, départementalisation des appels « 17 Police-secours » et renforcement des capacités d'enquête notamment, pour une toujours meilleure prise en compte des besoins de la population.

Vous l'aurez compris, les défis sont nombreux, mais totale notre détermination à protéger, sous l'autorité de la préfète et de la procureur de la République, chacune et chacun !

**Commissaire divisionnaire
Jean-Luc Taltavul,
Directeur Départemental de la Sécurité Publique.**

En chiffres : les principales infractions

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens augmentent en 2022. À noter que la part des mineurs mis en cause est en diminution en 2022, de 2 points pour les AVIP et de 5 points pour les atteintes aux biens.



Quelques exemples significatifs :

494

violences sexuelles (viols, harcèlement et autres agressions)

▲
+10,2 %
par rapport
à 2021

772

cambriolages de locaux d'habitations principales

▼
-5,3 %
par rapport
à 2021

170

incendies volontaires de bien publics et privés

▲
+40,5 %
par rapport
à 2021

En chiffres : l'activité judiciaire

15 863

affaires traitées

▼
-5 %
par rapport
à 2021

2 830

affaires poursuivies

▼
-8,6 %
par rapport
à 2021

1 542

alternatives aux poursuites

▼
-14,5 %
par rapport
à 2021

428

défèrements

▲
+17,2 %
par rapport
à 2021

La lutte contre les trafics et l'usage de stupéfiants

+35,8%

infractions constatées à la législation sur les stupéfiants.

Les infractions constatées à la législation sur les stupéfiants progressent de +35,8 % par rapport à l'année dernière, traduisant une forte implication des effectifs de voie publique dans la mise sous pression des « points de deal » répertoriés et la montée en puissance des effectifs d'enquêteurs dédiés au démantèlement des trafics.

	2021	2022	Variation
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	55	82	+49,1 %
Usage et revente de stupéfiants	160	232	+45,0 %
Usage de stupéfiants	748	992	+32,6 %
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4	7	+75,0 %
Total	967	1313	+35,8 %

Des opérations «coup de poing» sont menées tout au long de l'année par la Police nationale sur le ressort des circonscriptions de sécurité publique d'Angoulême et de Cognac.

La DDSP16 a bénéficié pour ce faire de l'appui régulier de l'unité cynophile légère de la Rochelle (17), avant d'être dotée d'une capacité propre avec l'arrivée de « Roxy », chien spécialisé en recherche de stupéfiants affecté à la toute nouvelle brigade canine départementale d'Angoulême.

La brigade des stupéfiants du commissariat d'Angoulême anime la cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS16), destinataire notamment des signalements de la population via la plateforme masecurite.interieur.gouv.fr.

| Suite à une plainte pour extorsion sur fond de trafic de stupéfiants, une enquête était diligentée par la brigade des stupéfiants d'Angoulême. Les nombreuses investigations diligentées par ce service avec le concours de la brigade anti-criminalité permettaient d'identifier cinq individus comme étant les principaux instigateurs de ce trafic.

Le 9 mai 2022, il était procédé à Angoulême à l'interpellation des intéressés avec l'assistance du RAID33 et de la BAC locale.

Les perquisitions amenaient la découverte de 28 455 euros en numéraires, 1,3 kg de résine de cannabis, 195 g d'herbe de cannabis, 135 g de cocaïne conditionnés en olivettes, 5 cachets d'extasy, 2 armes de poing et leurs

FOCUS

Police nationale.

munitions et d'un gilet pare balle. Auditionnés, les 5 individus finissaient par reconnaître les faits.

| Une action offensive avec la création d'un Groupe de Recherche Anti-Drogue (GRAD). La constitution début 2021 d'un Groupe de Recherche Anti-Drogue – GRAD – (7 personnels), à l'initiative du commandant de groupement, a permis une action ciblée dans la lutte contre la consommation et les petits réseaux de revente implantés en zone de gendarmerie.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le groupe de recherche anti-drogue a été déconcentré au sein de chaque compagnie de gendarmerie. Ainsi 3 GRAD ont été créés à effectif de 3 personnels chacun. Ils ont vocation à apporter une réponse opérationnelle ciblée de proximité en matière de lutte contre les stupéfiants.

Le GGD 16 a relevé 401 infractions pour usage de produits stupéfiants, dont 61 par la procédure de l'Amende Forfaitaire Délictuelle (AFD), principalement à l'occasion de contrôles dans les TER du département sur réquisition du procureur de la République.

Cette action offensive et de terrain réalisée par les Forces de l'ordre s'est traduite par ces premiers niveaux de réponse dissuasive et a été accompagnée du même volontarisme dans la réalisation d'enquêtes judiciaires de fond aboutissant à l'interpellation de trafiquants de drogues, régulièrement déférés au parquet dans le cadre de procédures dites rapides.

En 2022 les services de la DDSP 16 ont diligenté 864 procédures pour infractions à la législation sur les stupéfiants, dont 77 portant sur des trafics. Comme la lutte contre les trafics passe aussi par la dissuasion de la demande, 99 amendes forfaitaires délictuelles ont été infligées à des consommateurs, primo-délinquants pour la plupart.

FOCUS

Gendarmerie.

38 500 €

pour la prévention des addictions.

La Prévention anti-drogue

Parallèlement à cet effort répressif, des actions préventives sont régulièrement diligentées en milieu scolaire par les policiers formateurs anti drogue (PFAD), qui ont pris part à 26 interventions de ce type au profit de 888 élèves.

En ce qui concerne les forces de gendarmerie, 47 interventions en milieu scolaire et universitaire ont été réalisées, au profit de 1 563 personnes (essentiellement en primaire et secondaire).

La prévention des addictions constitue également un chaînon important de la lutte contre la délinquance. L'appel à projets MILDECA 2002 a permis de cofinancer 10 projets locaux, à hauteur de 38 500 euros (montant stable depuis 2019), dont notamment un forum santé citoyenneté porté par le centre information jeunesse (CIJ) ou encore l'organisation régulière, entre les acteurs concernés, d'un comité de prévention des addictions (COPRAD).

La prévention de la récidive est aussi un enjeu de politique pénale, raison pour laquelle la lutte contre les trafics de stupéfiants intègre des réponses judiciaires à destination des consommateurs de drogues afin de les accompagner dans leur démarche d'arrêt d'usage illicite. Ainsi, 69 stages de sensibilisation aux dangers des drogues ont été proposés à des consommateurs des stupéfiants majeurs et mineurs.

Les saisies des produits stupéfiants en Charente

26,9kg

d'herbe de cannabis

423 pieds de cannabis

2,2 kg d'héroïne

1,6 kg de cocaïne

176 441 €

ont été saisis en numéraires

Au total 9 points de deal ont été
démantelés au cours de l'année
2022.

La sécurité routière

19 tués

en 2022, en légère baisse.
Aucun sur les routes nationales.

La Charente est traversée du Nord au Sud et d'Est en Ouest par deux routes nationales d'importance internationale qui se croisent à Angoulême : la RN 10, sur l'axe Espagne/Europe du Nord, et la RN 141 qui permet de relier la côte Atlantique. Ces deux axes structurants connaissent une fréquentation quotidienne très importante, notamment de poids-lourds de toutes nationalités : 48 000 véhicules par jour (dont 36 % de poids-lourds) pour la RN 10, 26 000 (dont 22 % de poids-lourds) pour la RN 141.

Une mortalité encore trop importante mais en légère baisse

2022	2021
145 accidents	▲ +4
175 blessés	▼ -20
19 tués	▼ -2

(Source Police – Gendarmerie)

Lutter contre les comportements dangereux

2022 montre une augmentation substantielle de toutes les infractions routières, à l'exception des excès de vitesse. En particulier, les conduites sous stupéfiants ont augmenté de 17 % entre 2021 et 2022 et l'alcoolisme au volant de 30 %.

Le nombre de rétentions immédiates de permis de conduire est de 1 033 en 2022, soit une augmentation de 11 %.

Face à l'augmentation des conduites à risques, sur fond notamment de consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, la politique pénale s'illustre par une politique de poursuites quasi-systématique de ces comportements dangereux (plus de 90 % pour les conduites sous l'empire d'un état alcoolique ou après usage de stupéfiants, jusqu'à 99 % en cas de cumul alcool + stupéfiants).

+17%

des conduites sous stupéfiants.

Les actions de contrôles

En 2022, 6 contrôles coordonnés inter-services (forces de l'ordre, douane, DREAL, inspection du travail, transports exceptionnels, métrologie, santé animale, URSSAF) ont été menés. À deux occasions, en mai et en septembre, de vastes opérations consistant au contrôle systématique des véhicules circulants sur la RN 10 dans les deux sens ont été réalisées. Ces opérations sont le fruit d'une coopération entre la procureur de la République, des services de la préfecture et de l'EDSR.

À noter notamment 1 525 PV dressés en 2022 contre 1399 en 2021 pour usage de distracteurs (+10 %).

En 2023, dans le cadre du plan départemental des contrôles routiers, il est prévu de réaliser des contrôles ciblés sur cette thématique.

6

contrôles inter-services en 2022.

La voiture radar externalisée (DEXTER)

La voiture radar externalisée, un dispositif de contrôle de la vitesse existe depuis 2021. Il s'agit d'un partenariat public-privé entre l'État et des entreprises privées, qui déploient des voitures équipées de radars embarqués pour contrôler la vitesse des automobilistes sur les routes. Cette initiative a pour vocation de renforcer la sécurité routière et lutter contre l'insécurité routière. Sur l'année 2022 dans la région, les voitures radars ont couvert en moyenne 14 000 km tous les mois.

14 000 infractions ont été constatées en 2022 par « DEXTER » dont 20 excès de vitesse de plus de 50km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée.

14 000km

couverts par la voiture radar
chaque mois.

Les rodéos urbains

Les rodéos urbains sont des pratiques dangereuses et illégales qui se déroulent souvent en été dans les quartiers urbains. Ces événements impliquent la conduite dangereuse de véhicules motorisés, comme des motos, des quads ou des voitures, dans les rues ou sur les places publiques. Durant l'été 2022, 105 opérations de lutte contre les rodéos urbains ont été menées dans le département de la Charente (62 pour la CSP Angoulême - 43 pour la CSP Cognac) par la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP).

Des contrôles quotidiens sont réalisés dans le département, à la fois dans l'agglomération d'Angoulême et celle de Cognac. Ces opérations ont été renforcées au cours de l'été conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, afin d'atteindre 10 000 contrôles au mois d'août à l'échelle nationale.

En Charente, ces opérations ont permis de contrôler 690 véhicules, de saisir 4 deux-roues, 1 voiture et 1 quad, de réaliser 15 interpellations, et de dresser 90 contraventions. Par ailleurs, des saisies de produits stupéfiants ont également été réalisées dans le cadre de ces opérations.

105

opérations de lutte contre
les rodéos urbains.

Un budget stable pour la sécurité routière

Ce sont 45 400 euros au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui ont permis de financer plusieurs actions de prévention, comme les journées de la sécurité à moto, le rallye-citoyen, la semaine de sécurité routière en novembre 2022 à Cognac, etc.

La lutte contre les violences intra-familiales

1 456

victimes contre 1 322 en 2021.

8

bracelets anti-rapprochement actifs.

35

téléphones grave danger (TGD) en cours de déploiement.
44 attributions en 2022.

0800 16 79 74

numéro vert violences conjugales en Charente.

Les violences intrafamiliales (VIF) sont sur-représentées au sein des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

Une réponse coordonnée des services de l'État face aux VIF

Plusieurs outils ont été déployés au cours des dernières années afin de prévenir les VIF :

- le **bracelet anti-rapprochement**, mis en place dès octobre 2021, permettant de géolocaliser un conjoint ou ex-conjoint violent ainsi que le **téléphone grave danger (TGD)**, qui permet de déclencher une alerte auprès des FSI.
- la **formation à la prise en charge des VIF est essentielle et constitue un axe prioritaire pour les FSI** du département. Coté gendarmerie, c'est la Maison de Protection des Familles (MPF) qui est chargée de cette formation depuis le 1^{er} avril 2022, laquelle a déjà bénéficié à 293 militaires. À l'effectif de 5 personnels, cette unité départementale travaille principalement à la prévention des violences intrafamiliales, et plus particulièrement de leur réitération, en étroite relation avec le parquet. Elle participe ainsi, aux côtés des partenaires institutionnels, aux différents comités de pilotage et de prévention dans le domaine des violences intrafamiliales et développe des actions partenariales au travers de conventions. Pour la Police nationale, c'est l'ensemble des fonctionnaires qui a été formé à cette approche.
- mis en place en 2003 grâce à un partenariat entre le CCAS d'Angoulême et l'AFUS 16 le **numéro vert violences conjugales en Charente 0800 16 79 74** permet de proposer aux victimes de violences conjugales une écoute, une information et une orientation vers un accueil, un accompagnement, et si nécessaire une protection immédiate par la mise à l'abri (460 appels reçus en 2021, numéo ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7).

Des **campagnes de communication locales** sont organisées régulièrement afin de libérer la parole des victimes et d'informer le grand public sur ce numéro vert et sur le site arretonslesviolences.gouv.fr.

Convention pour la mobilité des victimes de violences conjugales

Pour permettre aux victimes de violences au sein du couple connaissant des difficultés de déplacement d'accéder aux dispositifs d'aide, d'accompagnement, de protection, de consultations par l'Unité Médico-

judiciaire de Proximité (UMJP) et au dépôt de plainte, le CCAS d'Angoulême a signé, fin novembre 2022, une convention avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) dans le cadre de l'appel à projets de lutte contre la pauvreté (35 000 euros). Ce financement permettra de mettre en place un dispositif pour favoriser la mobilité des victimes de violences conjugales.

De multiples partenaires engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Quelques actions en direction de différents publics, menées en 2022, permettent d'illustrer ce partenariat :

- En 2022, une formation sur les violences faites aux femmes animée par le CIDFF a été organisée à destination des conseillers France Services du département. Une deuxième session sera organisée au premier semestre 2023.
- Afin de prévenir et lutter contre les violences dans l'espace public, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité a proposé à Grand-Angoulême de mettre en place plusieurs actions de lutte contre le harcèlement de rue sur son territoire durant le second semestre 2022 et l'année 2023 avec notamment la promotion du dispositif « Demandez Angela », consistant en un réseau de commerçants sensibilisés et en capacité d'accueillir les victimes de harcèlement dans l'espace public. 65 commerçants de 4 communes sont volontaires (Angoulême, Ruelle, Gond-Pontouvre et La Couronne) et 19 commerçants ont déjà été formés par le Planning familial de la Charente et la Police nationale.

Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement a acté la création de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive. Ces centres visent quatre objectifs :

- soutenir la prise en charge globale des auteurs de violences sur les territoires ;
- structurer l'émergence d'une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national autour de principes d'actions communs ;
- favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ;
- diversifier les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

Le CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine a été créé en novembre 2020. Sa déclinaison opérationnelle en Charente est portée par l'Association Père Le Bideau permettant le renforcement de l'accompagnement individuel des auteurs de violences conjugales.

Une politique de juridiction dans le ressort

225

enquêtes ayant conduit
à des poursuites correctionnelles.

Portée depuis de nombreuses années, cette politique de juridiction en matière de lutte contre les VIF s'est traduite en 2022 par :

- Le travail quotidien de la chargée de mission VIF du Tribunal judiciaire, en lien avec les parquetiers et les juges, dans le traitement des informations préoccupantes ;
- La tenue, à 4 reprises, de la Cellule de Veille Violences Infra Familiales, en présence de tous les acteurs de terrain ;
- L'élaboration de nouveaux partenariats, notamment avec l'UDAF pour permettre aux mineurs victimes d'être représentés par un administrateur *ad hoc*, ou encore avec le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) dans une logique de prévention de la récidive ;
- Enfin, la signature de deux nouvelles conventions relatives à la protection des victimes (protocole d'accord sur la protection des victimes en cas de sortie de détention de l'auteur ; protocole de prise en charge des mineurs victimes lors d'un homicide au sein du couple).

Cette politique de juridiction s'accompagne d'une politique pénale ferme, qui s'est notamment illustrée par 106 procédures ayant donné lieu à une alternatives aux poursuites et 225 enquêtes ayant conduit à des poursuites correctionnelles, dont 50 en comparution immédiate et 104 dans le cadre d'une comparution devant le procureur avec placement sous contrôle judiciaire. Tous cadres confondus, 288 interdictions de contact avec la ou les victimes ont été prononcées.

La prévention de la délinquance et de la radicalisation

Le fonds de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) participe au financement des actions menées par les associations, les groupements d'intérêts publics et les communes.

En 2022, 145 000 euros ont été consacrés, entre autres, aux actions de prévention envers les jeunes, de lutte contre les violences intrafamiliales, aux projets de vidéoprotection des communes, à l'équipement des polices municipales, aux actions de prévention de la radicalisation en milieu rural...

Une enveloppe complémentaire de 50 000 euros a été attribuée pour contribuer à des actions de prévention de la radicalisation dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR). Elle a notamment permis de soutenir l'organisation inédite d'un 14 juillet républicain dans le quartier de Bel-Air La Grand Font.

Cette cérémonie a été précédée d'une semaine d'actions en direction des jeunes du quartier autour de cet évènement. Une action réussie qui est appelée à être renouvelée dans les autres quartiers de reconquête républicaine (QRR) du département.

Au total, 195 000 euros ont été attribués au titre du FIPDR, permettant de cofinancer 43 projets.

Par ailleurs, **le premier contrat de sécurité intégré (CSI) du département** a été signé le 14 mars 2022 entre madame la préfète, madame le procureur de la République et monsieur le maire d'Angoulême. Sur la base d'un diagnostic partagé, il concrétise un engagement réciproque dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publiques : sécurité intérieure, prévention de la délinquance et de la radicalisation, justice, lutte contre le séparatisme, politique de la ville, éducation, santé.

Le CSI fera l'objet d'une première évaluation en 2023.

195 000 €

ont été consacrés
aux actions de prévention au titre
du FIPDR.

L'opération réussie d'abandon simplifié d'armes

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de leur détention.

L'objectif de cette opération inédite était d'offrir aux détenteurs d'armes la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État s'est déclinée sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

En Charente, trois sites de collecte, appelés « armodromes », ont été mis en place sous l'autorité de la préfète afin de permettre la restitution des armes. Ces sites ont été ouverts tous les jours week-end compris, sans rendez-vous et dans chaque arrondissement du département de la Charente.

Bilan : 1 664 armes (1 303 armes longues, 273 armes de poing et 88 autres armes à feu et de défense) et 41 889 munitions abandonnées à l'État pendant ces huit jours.

Parallèlement, les services de la préfecture ont enregistré et créé un nombre important de comptes et d'armes dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de leurs propriétaires :

- 250 comptes SIA créés « hors chasseurs », pour 548 armes enregistrées dans ces comptes ;
- 77 comptes SIA « chasseurs » créés pour 226 armes enregistrées dans ces comptes.

1 664

armes récoltées

41 889

munitions abandonnées

Contact presse :
pref-communication@charente.gouv.fr
05 45 97 62 37